

LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE SON BUDGET PRIMITIF ET RENFORCE SES ACTIONS ET INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Ce mardi 1^{er} février 2022, 59 affaires sont inscrites à l'ordre du jour du Conseil municipal qui s'articule autour de trois principaux thèmes : l'adoption d'un budget primitif de 640M€ pour l'année 2022 d'une part, la mise en œuvre de nouveaux investissements en matière de transition écologique et solidaire d'autre part et enfin, la mise en œuvre d'actions pour construire une ville qui protège.



Depuis le mois de juillet 2020, nous portons une nouvelle ambition : faire de Montpellier une ville rééquilibrée et résiliente, une ville qui protège construite à hauteur d'enfants pour offrir aux Montpelliéraines et aux Montpelliérains, une qualité de vie renforcée.

Résolument engagés dans la transition écologique et solidaire, nous allons poursuivre en 2022 les actions engagées autour de 6 thématiques : redonner la priorité aux écoles et aux enfants avec notamment la construction de nouveaux groupes scolaires et la végétalisation des cours d'écoles, réinvestir les quartiers et rééquilibrer la ville, créer une ville-parc en aménageant des parcours et coulées vertes et en continuant à préserver des zones de nature en ville. Nous renforcerons également notre soutien aux associations culturelles et sportives notamment pour encourager l'épanouissement de chacun. Enfin, nous construirons une ville plus sûre et plus accueillante pour tous.

Ces 6 priorités sont notre feuille de route pour cette nouvelle année 2022, une feuille de route rendue possible grâce à l'adoption d'une Programmation Pluriannuelle d'Investissements inédite de 1M€ en novembre 2021.



Michaël DELAFOSSE,
Maire de la Ville de Montpellier,
Président de Montpellier Méditerranée Métropole.

I. UN BUDGET PRIMITIF 2022 AMBITIEUX DE 640M€ AU SERVICE DE LA RELANCE ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

- Affaire 3 rapportée par Michel ASLANIAN, Adjoint au Maire, délégué aux Finances, à l'Évaluation des politiques publiques, aux Ressources humaines et au dialogue social

L'année 2021 fut une année supplémentaire marquée par la crise sanitaire, économique et sociale.

Dans la continuité de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) votée à la fin de l'année 2021, ce budget primitif de 640M€ vient décliner pour l'année 2022, cette dynamique d'investissements volontaristes.

Il s'articule autour de 6 postes thématiques :

- 1- Redonner la priorité aux écoles et aux enfants
- 2- Faire de Montpellier, une ville qui requalifie et développe l'espace public
- 3- Une ville plus verte et plus résiliente engagée dans la transition écologique
- 4- Plus accueillante et solidaire notamment grâce à la mise en œuvre d'un véritable bouclier social destiné à protéger le pouvoir d'achat des Montpelliéraines et des Montpelliérains
- 5- Une ville qui protège chacune et chacun
- 6- Encourager l'épanouissement de chacun

À noter que le budget 2022 marque la mise en œuvre et la poursuite d'importants projets prévus dans la Programmation Pluriannuelle d'Investissements (PPI) votée en novembre 2021 tels que le fonds de concours de 25M€ versé à la Métropole en faveur des mobilités, l'accélération des énergies vertes pour le parc automobile municipal, le projet Lunaret-Lavalette-Montmaur, le rafraîchissement et le confort thermique des écoles ou encore l'extension de la vidéo protection.

Une ambition qui se traduit par plus de 146M€ de dépenses d'équipement, des dépenses possibles grâce à une gestion financière exemplaire qui repose sur 4 piliers :

- La non augmentation des taux d'imposition des ménages,
- La pérennisation de l'autofinancement,
- La maîtrise de l'endettement,
- Un investissement volontariste dans le cadre d'une PPI ambitieuse.

146 M€

De dépenses d'équipement grâce à une gestion financière exemplaire



MONTPELLIER FAIT CERTIFIER SES COMPTES PAR LA COUR DES COMPTES, UNE DÉMARCHE DE TRANSPARENCE PUBLIQUE

La Ville de Montpellier fait partie des 25 collectivités retenues pour participer, sous la conduite de la Cour des Comptes, à la démarche d'expérimentation de la certification des comptes des collectivités locales instaurée par l'article 110 de la NOTRe du 7 août 2015.

La Ville de Montpellier voit dans cette démarche l'opportunité de :

- Fiabiliser ses dispositifs de contrôle interne de façon transversale à l'échelle de la collectivité,
- Moderniser ses systèmes d'information financière,
- Accroître la transparence envers les élus municipaux, les administrés et l'ensemble des acteurs financiers,
- Relancer sa gestion budgétaire, comptable et financière par la mise en place de tableaux de suivi plus pertinents en termes de risques encourus.

PREMIER POSTE DU BUDGET 2022 : 151,7 MILLIONS D'EUROS ENGAGÉS POUR REDONNER LA PRIORITÉ AUX ÉCOLES ET AUX ENFANTS

Le bien-être des enfants et l'amélioration des conditions d'apprentissage constituent la priorité de cette mandature, une priorité qui se traduit par un plan école au service de la réussite et de l'épanouissement de tous les enfants montpelliérains.

En plus des constructions d'écoles nouvelles, Montpellier a lancé un grand plan pour penser l'école de demain via la démarche « Montpellier, école 2030 ». Cela se traduit au niveau budgétaire par un effort majeur d'investissement visant à réhabiliter le patrimoine scolaire et l'inscrire dans l'avenir.

En parallèle, la Ville s'est engagée dans un programme visant à proposer 300 places de crèches supplémentaires d'ici à 2026 ainsi que dans le projet global de la cité de l'alimentation qui associe une dimension pédagogique à l'augmentation de la part du bio, des circuits-courts et des aliments peu transformés dans les assiettes des enfants.

Premier poste du budget 2022, la réussite éducative, la petite enfance et la restauration scolaire représentent plus du quart des opérations réelles qui seront conduites tout au long de l'année.

151,7
M€

Engagés pour
redonner la
priorité aux
écoles et aux
enfants

Ainsi, 1,8 M€ sera dédié au groupe scolaire Lucie Aubrac/ Samuel Paty (10 classes élémentaires et 5 classes de maternelle, ouverture septembre 2022),



*Perspective du groupe scolaire Lucie Aubrac/ Samuel Paty
©Ville de Montpellier*

- 1,6 M€ engagés pour la 2nde phase du groupe scolaire Jeanne Moreau (Cité créative, 10 classes supplémentaires).

15M€ seront dédiés à « revaloriser l'école de la République » avec notamment:

- 5,1 M€ pour le soutien scolaire gratuit et laïque et les temps périscolaires,
- 5 M€ pour les travaux de rénovation écologique des écoles.

SECOND POSTE DU BUDGET 2022 :

83,8 MILLIONS D'EUROS ENGAGÉS EN FAVEUR D'UNE VILLE QUI REQUALIFIE ET DÉVELOPPE L'ESPACE PUBLIC

Faire de Montpellier, une ville apaisée et durable était là aussi un engagement de campagne de Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole.

Cette ambition de rééquilibrer la ville et de réinvestir les quartiers les plus anciens s'inscrit en opposition avec la politique de l'étalement urbain menée jusqu'à présent, une politique qui a généré de trop forts déséquilibres urbains.

Afin de rééquilibrer la Ville, la part de construction au sein des ZAC va être augmentée et les constructions à la parcelle réduites, des investissements complémentaires à ceux de la Métropole vont être réalisés vers les quartiers du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain des Cévennes et de la Mosson.

Enfin, pour participer au renouveau de ses quartiers et apaiser la ville, la Municipalité va participer aux investissements majeurs portés par la Métropole en matière de voirie, de transports et de mobilité.

En effet, le fonds de concours d'un montant total de 100 M€ versé à la Métropole marque une impulsion forte en faveur des mobilités douces. Il permettra de concrétiser la 5^e ligne de tramway, étendre la 1^{ère} ligne jusqu'à la gare Sud de France,

83,8M€

Engagés pour
requalifier et
développer
l'espace
public

organiser un schéma directeur des mobilités actives ambitieux et réaliser les 5 lignes de BusTram à haut niveau de service.

Des ZAC pour assurer la production de logements de qualité pour tous

Ainsi :

- 3,8 M€ seront engagés pour la ZAC Cité créative,
- 1,2 M€ pour l'aménagement du dernier tronçon de l'avenue Raymond Dugrand (ZAC Parc Marianne),
- 1,6 M€ de participation à la ZAC de la Restanque,
- 25 M€ pour requalifier et créer de l'espace public autour de la ligne 5 de tramway,
- 5 M€ pour la mise en accessibilité des équipements et bâtiments publics,
- 6 M€ pour la préemption commerciale et la maîtrise foncière,
- 1,8 M€ de participation au renouvellement des quartiers prioritaires Mosson et Cévennes,
- 1,1M€ de participation pour renforcer l'attractivité du centre historique et favoriser le logement pour les familles.

TROISIÈME POSTE DU BUDGET 2022 :

29,6 MILLIONS D'EUROS ENGAGÉS POUR FAIRE DE MONTPELLIER, UNE VILLE-PARC PLUS RÉSILIENTE

Acteur résolument engagé dans la transition écologique, Montpellier apporte une réponse forte pour faire face aux défis du changement climatique via des investissements importants en faveur d'une ville plus résiliente : la création de parcours et coulées vertes dans la ville, la construction et l'aménagement de nouveaux jardins partagés pour créer du lien social, la plantation de 50 000 arbres d'ici à 2026, la préservation de zones de nature en ville telles que l'Agriparc des Bouisses.

La Ville de Montpellier souhaite également être exemplaire dans la mise en œuvre d'une ville plus respirable, résiliente. C'est pourquoi, en parallèle de la mise en place de la Zone à Faibles Émissions (ZFE), la collectivité s'engage à renouveler l'ensemble de son parc automobile pour le décarboner et participer au développement des énergies douces.

Dès lors :

- 0,5 M€ seront consacrés à l'aménagement de Grammont,
- 0,4M€ à la végétalisation de la ville,
- 0,2M€ à la réalisation d'études préalables au secteur des Bouisses,
- 0,6 M€ à la création d'aires de jeux notamment inclusives et à la réalisation d'une ville à hauteur d'enfants,
-

29,6M€

Engagés pour faire de Montpellier, une ville-parc plus résiliente



*Plantation d'arbres quartier Malbosc en décembre 2021
Crédit photo : Cécile Marson, Ville et Métropole de Montpellier.*

- 0,2 M€ pour la coulée verte de l'aqueduc Saint Clément.

0,8 M€ seront engagés pour la création d'un hôpital de la faune sauvage.

Enfin, 2,7 M€ seront enfin consacrés à la ville exemplaire avec notamment le verdissement de sa flotte de véhicules.

QUATRIÈME POSTE DU BUDGET 2022 : 39,1 MILLIONS D'EUROS DÉDIÉS À L'ÉPANOUISSEMENT DES MONTPELLIÉRAINS

La culture, le patrimoine, les sports, la jeunesse traduisent la volonté de la Ville de mettre en valeur les atouts de son territoire.

Montpellier associe ainsi ses efforts à ceux de la Métropole pour valoriser le patrimoine architectural et historique exceptionnel du cœur de ville, soutenir sa candidature au patrimoine mondial de l'Unesco et faire rayonner son territoire. Des actions qui contribuent à accroître la qualité de vie et l'attractivité du cœur de ville.

Conformément aux engagements pris dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements, la Ville va engager la réhabilitation des équipements sportifs pour les ouvrir à toutes et à tous.

Enfin, le soutien aux associations culturelles et sportives est conforté en 2022 par la reconduction de subventions d'équipement à hauteur de 1M€.

- 2,9 M€ seront consacrés à l'aménagement du skate-park de Grammont,
- 1,3 M€ à la rénovation du palais des sports Coubertin.

39,1M€
Dédiés à
l'épanouisseme
nt des
Montpelliérains

Un patrimoine exceptionnel à valoriser

1,5 M€ seront engagés pour mettre en valeur le patrimoine exceptionnel de la ville dont :

- 0,6 M€ pour soutenir la candidature UNESCO,
- 0,2 M€ pour l'étude globale préalable à la restauration et à la mise en valeur du Peyrou,
- 0,2 M€ pour le lancement de l'aménagement de la coulée verte des Arceaux,
- 0,5 M€ de soutien aux artistes.

La restauration du Domaine de Méric en Villa Bazille sera engagée pour en faire un lieu d'artistes ouvert aux Montpelliérains.

CINQUIÈME POSTE DU BUDGET 2022 : 31,3 MILLIONS D'EUROS ENGAGÉS POUR FAIRE DE MONTPELLIER, UNE VILLE SOLIDAIRE, PROCHE DE SES HABITANTS

Faire de Montpellier, une ville bienveillante et solidaire avec chacun, à l'écoute des plus fragiles, telle est l'ambition de Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole.

Des actions ont d'ores et déjà mises en place pour constituer un véritable bouclier social : tarification des cantines, encadrement des loyers, gratuité des transports en commun pour les habitants de la Métropole.

Afin d'encourager le lien social, la Ville s'engage en 2022 dans un vaste plan de modernisation et de réhabilitation des EHPADs et des Maisons pour Tous.

31,3M€

Engagés pour faire de Montpellier, une ville solidaire, proche de ses habitants

POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DU BOUCLIER SOCIAL

Afin de garantir le pouvoir d'achat des Montpelliérains et l'égalité des chances, la Ville de Montpellier poursuit la mise en œuvre de son bouclier social :

- 0% d'augmentation des impôts,
- 1 580 familles déjà bénéficiaires de la tarification sociale à 50cts dans les cantines,
- 175 000 personnes déjà bénéficiaires du pass gratuit pour les transports en commun,
- Déploiement des épiceries sociales et solidaires,
- Encadrement des loyers,
- Dispositif « Coup de pouce » avec 50€ offerts pour l'adhésion à une association sportive ou culturelle.

SIXIÈME POSTE DU BUDGET 2022 : 23,4 MILLIONS D'EUROS ENGAGÉS POUR AGIR POUR LA SÉCURITÉ DES MONTPELLIÉRAINS

Faire de Montpellier, une ville plus sûre était un des engagements de campagne de Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole.

Cela se traduit par des moyens renforcés pour affirmer le respect de la loi et des règles républicaines. Si en octobre 2021, deux centres de commandement mobiles ont été acquis pour renforcer la capacité d'intervention de la police municipale, c'est à la fin de l'année 2023 que la police métropolitaine des transports sera mise en place.

La Programmation Pluriannuelle des Investissements prévoit d'importants crédits en matière de sécurité pour construire la ville qui protège. Ainsi, 0,4M€ seront consacrés à l'extension de la vidéo protection et de la vidéo verbalisation avec l'acquisition en 2022 de 21 caméras supplémentaires et 0,1 M€ pour lancer le futur hôtel de la sécurité.

23,4M€

Engagés pour
agir pour la
sécurité des
Montpelliérains



*Poste de Commandement mobile de la Police municipale.
Crédit photo : Christophe Ruiz - Ville et Métropole de Montpellier.*

LE BUDGET PRIMITIF EN CHIFFRES :

UN BUDGET 2022 DE 640 M€

Budget 2022 : 640M€

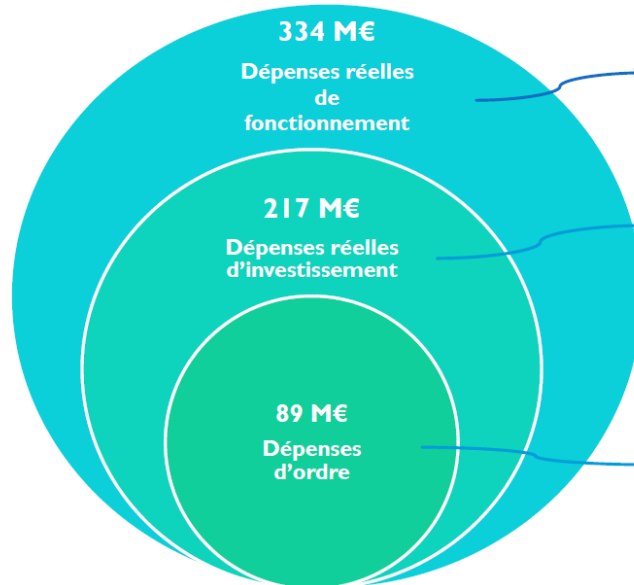
→ 551 M€ dépenses réelles

→ 334M€ dépenses réelles de fonctionnement

→ 217M€ dépenses réelles d'investissement (dont 146 M€ de dépenses d'équipement)

→ 89 M€ dépenses d'ordre

(opérations comptables sans décaissement de fonds)



Dont :

- 193 M€ dépenses de personnel
- 100 M€ dépenses courantes et subventions
- 36 M€ attribution de compensation

Dont :

- 146 M€ dépenses d'équipement
- 55M€ remboursement du capital et gestion active de dette
- 11M€ versement d'avances

Dont :

- 22 M€ amortissements
- 19 M€ dotations pour risques, litiges et dépréciations en fonctionnement
- 16M€ virement du fonctionnement à l'investissement
- 31 M€ opérations d'ordre en investissement (provisions, neutralisation des amortissements, etc)

II. MONTPELLIER, UNE VILLE RÉSILIENTE, ENGAGÉE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE QUI PROTÈGE SON PATRIMOINE NATUREL ET HISTORIQUE

Acteur engagé dans la transition écologique, Montpellier poursuit ses actions en matière de transition écologique pour offrir aux Montpelliérains une ville plus verte, plus résiliente et ainsi développer la place de la nature en ville : végétalisation des cours d'écoles, plantation de 50 000 arbres d'ici à 2026, création de coulées vertes sur le Verdanson, rénovation de l'Aqueduc Saint-Clément, plantation massive d'arbres au Parc Montcalm sont autant d'exemples de la volonté de la nouvelle municipalité de positionner Montpellier comme une ville-parc, exemplaire en matière de transition énergétique et de lutte contre les émissions carbone.

- Affaire 4 rapportée par Stéphane JOUAULT, Adjoint au Maire, délégué à la Nature en ville et à la Biodiversité

Montpellier a l'ambition de devenir une « ville-parc » maillée par de nombreux espaces verts. Les parcs sont des lieux majeurs de vie, de socialisation et de respiration. Leur nom, synonyme de leur appropriation et de leur intégration dans l'histoire du quartier et de la ville est un élément important qu'il s'agit de désigner dans une démarche porteuse de sens.

TROIS NOUVELLES DÉNOMINATIONS DE PARCS ET DE SQUARES

Le parc situé derrière l'Hôtel de Ville où se déroulent de nombreuses cérémonies mémorielles en l'honneur de l'Arménie devient « Parc d'Arménie ». Cette dénomination vient rendre hommage à la riche communauté arménienne de Montpellier arrivée principalement au début du XX^e siècle et poussée à l'exil par des massacres perpétrés par l'Empire Ottoman.

Après avoir exprimé son amitié et son soutien aux populations arméniennes endeuillées et contraintes de partir du Haut-Karabakh lors du Conseil municipal du 30 novembre 2020, la Ville réaffirme, par cette dénomination, son soutien à la communauté.

- Le parc situé à proximité de la Cité des Arts devient « Square Christine Boumeester »

Christine Boumeester, artiste-peintre et graveuse française d'origine hollandaise, est également une figure de la Résistance. Elle s'est en effet engagée aux côtés de son époux Henri Goetz contre le régime hitlérien.

Christine Boumeester a tutoyé des monstres sacrés de l'art moderne : Hans Hartung, Francis Picabia ou encore Pablo Picasso. Cette dénomination vient donc d'une part rendre hommage à cette immense artiste dont les œuvres sont présentes dans les collections de nombreux musées (Centre Pompidou, musée d'Art moderne de la Ville de Paris, musées de Saint-Étienne, Strasbourg, Antibes...) et d'autre part, inspirer les jeunes artistes formés au Conservatoire.

- Le parc de l'Aspirant Tastavin situé dans le quartier Boutonnet rue Lakanal devient, sur proposition du Comité de quartier, « Parc Suzanne Babut »

Cette dénomination vient rendre hommage à une Montpelliéraine résistante reconnue Juste parmi les nations et habitante du quartier voisin des Beaux-Arts, sa pension de famille qui abritait des enfants juifs était en effet située rue de Nazareth. Suzanne Babut était également la petite fille du célèbre botaniste Jules-Émile Planchon.



*Parc de l'Aspirant Tastavin
Crédit photo : Frédéric Damerdji, Ville et Métropole de Montpellier.*

- **Affaire 8 rapportée par Boris BELLANGER, Adjoint au Maire, délégué au Quartier Centre et au Patrimoine historique**

L'aqueduc Saint-Clément qui relie la Grande Source de Saint-Clément de Rivière à la promenade du Peyrou a été édifié entre 1753 et 1767, sous la direction de l'ingénieur hydraulicien Henri Pitot. Ce chef-d'œuvre d'ingénierie emblématique du territoire qui a marqué le paysage du quartier a été inscrit au titre des Monuments historiques depuis le 9 mars 1954.

Si depuis la mise en service de l'ouvrage en 1756, plusieurs campagnes de travaux ont été menées pour maintenir la conduite d'eau jusqu'à son abandon il y a près de 40 ans, aucune campagne de restauration d'envergure n'a toutefois été conduite sur les arches supportant la conduite.

Il apparaît donc aujourd'hui indispensable d'engager une campagne de restauration et de mise en valeur de la partie de l'aqueduc dite des Arceaux,

campagne qui s'inscrit pleinement dans la démarche de rénovation et de mise en valeur de l'axe monumental Arceaux-Peyrou-Foch-Martyrs de la Résistance engagée par la Ville.

Il est donc proposé une première phase de travaux d'urgence depuis le Peyrou jusqu'au droit du groupe scolaire Arc-Chaptal.

Afin d'assurer cette rénovation, la Ville de Montpellier sollicitera des subventions auprès de l'État et de la Région Occitanie.

Par ailleurs, l'aqueduc Saint-Clément, en amont des Arceaux, se double d'une coulée verte qui aujourd'hui est plus ou moins révélée et praticable. Pourtant cette coulée verte pourrait constituer un cheminement piéton amenant du Domaine d'O à la cité Astruc en passant par le secteur de rénovation des Cévennes.

Le Conseil municipal propose donc de lancer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour préciser les interventions à engager en matière d'espace public pour retrouver le « chemin de l'aqueduc » et définir une stratégie d'intervention patrimoniale intégrant le phasage des travaux de protection de l'aqueduc au-delà du groupe scolaire Arc-Chaptal.



Aqueduc Saint-Clément 2021
Crédit photo : Cécile Marson, Ville et Métropole de Montpellier.

III. CONSTRUIRE UNE VILLE PLUS SÛRE

Sous l'impulsion du nouvel exécutif, la Ville de Montpellier a multiplié par trois ses investissements en matière de sécurité publique. De plus, un important travail est mené pour accroître la présence policière sur le terrain : l'annonce de 30 policiers supplémentaires du gouvernement, l'arrivée de deux nouveaux postes de commandement mobiles, l'instauration d'un CSI (Contrat de Sécurité Intégrée) signé par Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole et le Premier Ministre Jean CASTEX le 5 novembre 2020 ou encore le lancement de deux applications de protection – App-Elles et FLAG ! - en sont autant d'exemples.

Aujourd'hui la Municipalité poursuit ses actions pour faire de Montpellier, une ville plus sûre. C'est pourquoi, il est proposé d'implanter 21 nouvelles caméras de vidéo protection.

- Affaire 22 rapportée par Sébastien COTE, Adjoint au Maire, délégué à la Protection de la population, à la Tranquillité publique et aux Affaires militaires

Outil au service de la prévention de l'atteinte aux personnes et aux biens, au service du renforcement de la lutte contre la délinquance, de la protection des bâtiments et installations publics, la vidéo protection contribue par sa seule installation à l'amélioration du sentiment de sécurité.

Fonctionnant 24h/24 et 7j/ 7 en liaison permanente avec le Centre d'Information et de Commandement de la Police Nationale et le Centre Opérationnel de Commandement de la Police Municipale, la vidéo protection a permis en 2020 au Centre de Supervision Urbaine de traiter 9 199 affaires donnant lieu à 6 305 interventions, 897 interpellations et 821 réquisitions d'images.

Une extension du réseau de vidéo protection et de vidéo verbalisation urbaines comprenant l'installation de 21 nouvelles caméras est aujourd'hui proposée, une opération qui s'élève à 400 000€

Cette extension fera l'objet d'une demande de subvention notamment dans le cadre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD) auprès des services de l'État.

21

Nouvelles caméras de vidéo protection en 2022.

IV. VALORISER L'AGRICULTURE URBAINE

Face aux enjeux environnementaux, Michaël DELAFOSSE, Maire de la Ville de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole porte une nouvelle ambition en matière d'aménagement du territoire : faire de Montpellier, la ville centre d'un territoire particulièrement sensible aux effets des évolutions climatiques, une ville apaisée, rééquilibrée et résiliente en portant une attention particulière à la préservation de la nature et de la biodiversité, à la lutte contre l'étalement urbain, à la diminution de l'artificialisation des sols, à la réduction des émissions de carbone et à la souveraineté alimentaire via le développement de l'agriculture urbaine.

- Affaires 23 et 24 rapportées par Marie MASSART, Adjointe au Maire, déléguée à la Politique alimentaire et à l'Agriculture urbaine

La Ville de Montpellier est propriétaire de la parcelle « Legs Guiraud » d'environ 1,4 hectares avec villa située au 1457 rue du Pioch de Boutonnet.

Actuellement sous gardiennage pour éviter les squats, il est proposé dans le cadre du développement de l'agriculture urbaine et du soutien à des projets innovants, d'accueillir sur ce site pendant 2 ans (durée renouvelable par tacite reconduction) l'entreprise agricole de Marie Durand Hulak qui produit des plans aromatiques.

En s'implantant sur ce site, Marie Durand Hulak, agricultrice, expérimentera la production d'huile essentielle ou d'alcoolat. Par ailleurs, une partie des plantations pourra servir aux jardins du futur EHPAD.

Les coûts de faisabilité et de préparation du sol pour cette implantation sont pris en charge par la Ville de Montpellier pour un montant de 25 000€.

Avec cette implantation, les frais de gardiennage du site qui s'élèvent à 20 000€ / mois seront suspendus.

Conjointement, il est proposé d'accueillir sur la villa et 700m² de terrain, NEAFILA, start-up et première ferme urbaine de micropousses représentée par Alexandra Mercuzot et Quentin Otho. NEAFILA produit biologiquement des graines germées, des jeunes pousses et des champignons sous couvert. Une production qui est ensuite distribuée à vélo aux restaurateurs et commerces de proximité.

Les services de la Ville ont accompagné ce projet via un diagnostic technique, une étude financière de la faisabilité des sols, la remise en état de la villa et la préparation des sols, un investissement qui s'élève à 130 000€

Au total, pour accompagner ces deux projets, la Ville de Montpellier a investi 155 000€



Entreprise NEFILA. Crédit photo : Cécile Marson, Ville et Métropole de Montpellier.

V. ENCOURAGER LA CULTURE ET LA PRATIQUE SPORTIVE DE PROXIMITÉ, DEUX VECTEURS ESSENTIELS DE LIEN SOCIAL ET D'ÉPANOUISSEMENT

La Ville de Montpellier valorise son patrimoine culturel et ses talents, réinvestit et développe ses équipements sportifs de proximité pour les ouvrir à tous et à toutes gratuitement.

Vecteurs de lien social, ils contribuent à la qualité de vie, à l'attractivité de la ville et à l'épanouissement de chacun. Le lancement d'un grand plan de rénovation des équipements et plateaux sportifs de proximité en 2022, inscrits dans la PPI comme le soutien aux associations culturelles et sportives conforté par la reconduction des subventions d'équipement pour un total de 1M€ en sont autant d'exemples.

Territoire de création, tant dans le domaine des industries créatives et culturelles que des arts plastiques et urbains, des musiques actuelles que de la bande dessinée, Montpellier et sa métropole accentuent ces prochaines années l'aide qu'elles apportent aux artistes en créant de nouveaux lieux d'accueil et de résidence : plus que jamais en ces temps difficiles, Montpellier se veut un territoire d'accueil et d'hospitalité pour les créatrices et créateurs du territoire.

- **Affaire 27** rapportée par Hervé MARTIN, Adjoint au Maire, délégué à la Ville sportive

Dans le contexte sanitaire actuel, la Ville souhaite encourager encore davantage la pratique du sport de proximité, vecteur de lien et cohésion sociale. C'est pourquoi, elle soutient associations sportives structurées et présentes sur le territoire notamment dans les quartiers relevant de la politique de la ville.

Si des installations de Street Work Out, loisir sportif qui mêle gymnastique et musculation en mélangeant des figures de sport, de souplesse, d'équilibre et d'agilité en extérieur, se sont déjà développées au Lac des Garrigues, Parc de la Rauze, Las Rébès, Parc Dioscoride.

Dans le cadre du Contrat de Ville, la Ville propose d'accompagner l'implantation d'un projet de Street Work Out – complémentaire aux pratiques sportives déjà en place dans ce projet - dans le complexe sportif Bernard Jouanique quartier Cévennes, un projet estimé à 26 000€ HT.

- **Affaire 29 rapportée par Agnès ROBIN, Adjointe au Maire, déléguée à la Culture et à la Culture scientifique**

Situé au cœur du quartier Figuerolles, le théâtre La Vista-La Chapelle a été inauguré le 29 mars 2019 suite à une rénovation complète financée par la Ville de Montpellier avec une aide de l'État.

Si d'octobre à mai le théâtre est mis à disposition de l'association La Vista qui propose une programmation destinée majoritairement au jeune public et au public familial, depuis le mois de juin 2019, la Ville propose sur la saison estivale, aux artistes du territoire, des résidences destinées à soutenir la création en spectacle vivant et l'émergence artistique.

Les trois dernières saisons ont permis de constater l'importance d'une part, pour les compagnies de bénéficier de ce dispositif et d'autre part, l'effet levier qu'il constitue pour le quartier, en offrant aux habitants, une proposition artistique riche, de qualité, pérenne et gratuite.

En 2019, 6 résidences de création ont été accueillies. En 2020, 14 l'ont été. Et à l'été 2021, ce sont 17 résidences qui se sont installées dans le théâtre.

Aujourd'hui, la Ville lance un nouvel appel à projets pour l'été 2022.

Cet appel à projets s'adresse aux artistes des 31 communes de la Métropole ayant besoin d'un plateau équipé pour leur travail de création, sur une durée comprise entre une et trois semaines.

Toutes les esthétiques du spectacle vivant sont éligibles à ce dispositif : théâtre, danse, spectacles musicaux, cirque, arts de la rue, ...

Aucune thématique n'est imposée, le principe consistant à mettre en lumière des propositions artistiques de qualité, porteuses de sens et représentatives de la diversité de la création sur le territoire.

Le financement de ce dispositif est plafonné et sera étudié en fonction du projet présenté, de la taille de l'équipe artistique et de la cohérence du budget présenté. Une convention de résidence formalisera avec l'artiste, les modalités d'accueil, les dates du séjour, les besoins techniques ainsi que les propositions d'actions de médiation.



*Résidence d'artistes au théâtre La Vista
Crédit photo : Cécile Marson, Ville et Métropole de Montpellier.*

L'appel à projets est lancé jusqu'au 28 février 2022.

Une première sélection des candidats sera faite sur dossier. La validation définitive des projets retenus interviendra à l'issue d'une présentation orale des projets présélectionnés, au plus tard le 15 mai 2022 lors d'une rencontre avec un jury constitué à cette occasion.

VI. MONTPELLIER S'ENGAGE AUX CÔTÉS DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ POUR LA CONSTRUCTION DE LA LIGNE 5 DE TRAMWAY

- Affaire 34 rapportée par Michel ASLANIAN, Adjoint au Maire, délégué aux Finances, à l'Évaluation des politiques publiques, aux Ressources humaines et au dialogue social

Montpellier Méditerranée Métropole prévoit, par sa Programmation Pluriannuelle d'Investissements, d'investir 983M€ dans les mobilités douces.

Afin de participer au renouveau de ses quartiers et apaiser la ville, la Municipalité va participer aux investissements majeurs portés par la Métropole dans ce domaine via l'attribution d'un fonds de concours global de 100 M€ au titre de la ville apaisée. Ce fonds de concours marque une impulsion forte en faveur des mobilités douces puisqu'il permettra de concrétiser la 5^e ligne de tramway, étendre la 1^{ère} ligne jusqu'à la gare Sud de France, organiser un schéma directeur des mobilités ambitieux et réaliser les 5 lignes de BusTram à haut niveau de service

Pour cette année 2022, la Ville propose d'attribuer à la Métropole, 25M€. Ce montant a été défini en fonction du budget prévisionnel des opérations : poursuite de la réalisation de la ligne 5 de tramway, aménagements des espaces publics et réseaux afférents, acquisition de matériel roulant et création d'un dépôt pour les rames.

25M€

C'est la somme versée par la Ville de Montpellier à Montpellier Méditerranée Métropole en 2022 pour la construction de la ligne 5 de tramway, un investissement réalisé au titre de la ville apaisée.



@PresseMTP

newsroom.montpellier3m.fr

Contacts presse – Pauline CELLIER
04 67 13 49 46 / 06 28 10 47 93
p.cellier@montpellier3m.fr

Malika FARHI
04 67 13 49 47 / 06 21 73 19 77
m.farhi@montpellier3m.fr